

République Française  
Département de l'Aisne  
Arrondissement de LAON  
Commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bruyères-et-Montbérault**  
**SEANCE DU 08 JUIN 2017**

Date de la convocation : 02 juin 2017

Date d'affichage : 02 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marie-Pierre TOKARSKI, maire.

**Présents** : Anne ANDRE, Daniel BEAULANT, Anne-Marie DELHAYE, Gérard DOREL, Jean LASSAUX, Jean LEFRANCOIS, Michel LEMAIRE, Jean-Marc LHOMME, Geneviève MAUCORPS, Thierry MOREAU, Isabelle REYNAL, Francis SZYCHOWSKI, Marie-Pierre TOKARSKI, Annie VERCAEMPT

**Représentés** : Michel FRANCOIS par Francis SZYCHOWSKI, Anne PONTICOURT par Marie-Pierre TOKARSKI

**Absents** : Claudine ALLART, Françoise GARNIER, Hervé MONCOURTOIS

**Secrétaire** : Monsieur Francis SZYCHOWSKI

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

**2017\_33 - LOCATION DU LOCAL 7BIS RUE DE LA FONTAINE MINERALE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+2	16	0	0	0

Le Maire expose que le local situé au 7bis rue de la Fontaine Minérale est vacant depuis le transfert des bureaux de l'ADMR place du Général DE GAULLE.

Un cabinet d'infirmiers a manifesté son intention de louer les locaux dans le cadre de son activité professionnelle.

Le Conseil Municipal, dont chaque membre a reçu par courriel un exemplaire du projet de bail professionnel, après en avoir délibéré :

- approuve le bail professionnel tel qu'il lui est présenté,
- autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**2017\_34 1- DESIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE RENFORCEMENT D'EAU POTABLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+2	16	0	0	0

Le Conseil Municipal entend le rapport de Messieurs Jean-Marc LHOMME et Thierry MOREAU, Adjoint au Maire, concernant la désignation de l'entreprise amenée à intervenir dans la mise en œuvre des travaux de renforcement d'eau potable rue Arsène Houssaye. Ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres commun avec la commune de VORGES.

Le Conseil Municipal décide de :

**attribuer** les travaux à la société TPA pour un montant de 21.981 € HT soit 26.377,20 € TTC.

**solliciter** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention dans le cadre des travaux de renforcement d'eau potable BRUYERES/VORGES

**autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2017\_35 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+2	16	0	0	0

Lors de l'établissement du budget de la commune les crédits affectés au compte 16818 "autres prêteurs" ont été portés à tort au chapitre 041 au lieu du chapitre 16.

La trésorerie nous informe que les crédits affectés au règlement des sommes dues à l'USEDA sont hors opération et doivent être inscrites au chapitre 204.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

Investissement dépenses :

Article 16818 chapitre 041 -360,00 euros

Article 16818 chapitre 16 +360,00 euros

Article 2041582 opération 183 -81.000,00 euros

Article 21534 opération 183 -120.771,00 euros

Article 2041582 chapitre 204 +201.771,00 euros

**2017\_36 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+2	16	0	0	0

Le Maire, rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 8 juin 2017,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet afin d'exercer les fonctions d'agent d'entretien.

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie C, à temps complet à raison de 35H hebdomadaires pour assurer les missions suivantes : entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et entretien général de la Commune.

Cet emploi sera pourvu par un agent stagiaire relevant du grade des adjoints techniques.

Une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.

L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des adjoints techniques.

A défaut pour faire face à une vacance temporaire d'emploi et dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 06/06/2017 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : C

Grade : Adjoint Technique

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 6

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget de l'année en cours.

- adopte à l'unanimité des membres présents

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemercier 80000 AMIENS dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

<b>2017_37 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION DU 20ème ANNIVERSAIRE DU "VILLAGE DE L'AQUARELLE".</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+2	16	0	0	0

L'association BRUYERES CULTURE sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation du 20<sup>ème</sup> anniversaire du "Village de l'Aquarelle".

Le Maire propose d'augmenter la subvention de 2.000 à 2.800 euros pour cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter la subvention allouée à BRUYERES CULTURE d'un montant de 800 euros.

La subvention annuelle d'un montant de 4.800 euros sera portée à 5.600 euros pour l'année 2017.

#### 2017\_38 - VENTE DE L'IMMEUBLE 15 RUE DES TISSERANDS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+2	16	0	0	0

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de travaux supplémentaires à prévoir sur l'immeuble sis 15 rue des Tisserands M. Guillaume DELFOSSE sollicite une baisse du prix de vente.

L'offre initiale avait été faite pour un montant de 56.500 euros net vendeur.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- **arrête** le montant de la vente à 50.000 euros net vendeur
- **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### 2017\_39 - CREATION D'EMPLOI

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+2	16	0	0	0

Le Maire rappelle au Conseil :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 08/06/2017,

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer les fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

Considérant la nécessité de créer 2 emplois d'Adjoint Technique Territorial non titulaire en raison d'un accroissement saisonnier d'activité suite à un départ en retraite.

Le Maire propose au Conseil Municipal,

- la création de 2 Adjoints Techniques Territoriaux, relevant de la catégorie C, à raison de 35H hebdomadaires. Ces emplois seront pourvus par 2 agents non titulaires.
- les agents seront rémunérés l'échelle afférente au grade d'Adjoint Technique Territorial.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01/07/2017 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : C

Grade : Adjoint Technique

Ancien effectif : 10

Nouvel effectif : 12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

#### 2017\_40 - CHARTE ZERO PHYTO

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14+2	16	0	0	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'agence de l'eau SEINE NORMANDIE subventionne les collectivités lorsqu'elles réalisent des travaux visant à assurer l'approvisionnement permanent du service public de l'eau potable par une eau de qualité satisfaisante et en quantité suffisante. Pour bénéficier d'une subvention, la collectivité doit s'engager dans une démarche avec un objectif "zéro phyto" pour les espaces publics dont elle assure la gestion.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

**autorise** le Maire à signer la charte d'entretien des espaces publics diffusée par l'agence de l'eau SEINE NORMANDIE.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

##### LA POSTE

La Poste a informé la Mairie qu'elle serait fermée du 7 au 27 août mais que le distributeur de billets serait approvisionné et que les boîtes postales continueraient à fonctionner pendant cette période. Le Conseil craint à terme une nouvelle réduction des horaires d'ouverture due à une diminution des volumes de courrier.

##### MANIFESTATIONS

Marie-Pierre TOKARSKI informe le Conseil que Le Fort sera ouvert au public pendant les journées du patrimoine.

##### STATIONNEMENT

Les problèmes de stationnements étant de plus en plus ressentis, Le Conseil décide de relancer le projet de création d'un parking au pied des remparts rue porte de Reims. D'autre part, Gérard DOREL suggère de lancer la procédure de DUP au Tour de Ville pour la création de places de parking en face de la caserne des pompiers.

##### SUBVENTIONS

**ECOLE** : Marie-Pierre TOKARSKI informe son Conseil qu'elle a reçu l'accord de subvention pour les travaux sur la toiture et les sols des deux classes primaires.

## **TRAVAUX**

Le Conseil entend Jean-Marc LHOMME lui faire le point sur les travaux en cours ou envisagés.

**Horloge de l'école** : Un devis a été obtenu pour le remplacement du mécanisme d'horlogerie défaillant ainsi que l'éclairage de cette même horloge. Mais il serait peut-être plus judicieux d'éclairer l'horloge de la Mairie.

**Le Loup** du Rond-point nord : il est en cours de fabrication et devrait être terminé fin juin. Il sera illuminé.

**Source** : Les travaux d'entretien au niveau de la source Zézin devraient être achevés en juin.

**Voirie** : un devis pour la réfection de la rue de la Germerie a été obtenu. Les travaux seront réalisés cette année.

**Cimetière** : Il est envisagé de refaire l'allée qui va du Chemin des Gueules au portail du cimetière et de la prolonger à l'intérieur du cimetière jusqu'au niveau du reposoir.

**WC public** : Il conviendra de réfléchir à sa création.

**Extension des vestiaires du stade** : Le Conseil entend Thierry MOREAU lui faire le point sur l'avancement du projet qu'il a fallu compléter avec un parking pour vélos, un parking pour handicapés, et une borne électrique, conformément aux nouvelles normes en vigueur. Il ajoute que l'appel d'offres est parti ce matin même pour un retour le 30 juin.

## **ELECTIONS LEGISLATIVES**

Le Conseil prend acte des modifications du planning des permanences au bureau de vote pour les élections du dimanche 18 juin.

## **SIGNALISATION ET PASSAGES POUR PIETONS**

Il est demandé de matérialiser un passage pour piétons sur Le Tour de Ville, au niveau de la rue de la Sonnette, et un autre Rue Porte de Laon, pour accéder à la boulangerie.

Jean-Marc LHOMME signale que le Département risque de refuser la signalisation des commerces au rond-point nord et ajoute qu'une plate-bande a été mise en place Rue Porte de Laon.

## **FETE FORAINE**

Gérard DOREL rappelle les raisons qui l'ont amené à supprimer la fête foraine et Michel LEMAIRE, Président du Comité des Fêtes rappelle que le comité a essayé de la remplacer par des animations qui se sont soldées par des échecs.

## **LES NAP**

Le Conseil prend acte de la décision gouvernementale de laisser aux Communes la liberté de reconduire ou non les NAP. Francis SZYCHOWSKI souligne toutes les difficultés d'organisations rencontrées par les organisateurs mais pense que la commune est tenue de poursuivre l'expérience pour honorer le PEDT dont la durée est de trois ans. Le Conseil pense qu'il faut reconduire les NAPS pour 2017-2018 avant éventuellement de revenir à la semaine de 4 jours ou de remplacer les NAP par un service de garderie. Ces problèmes seront évoqués au prochain Conseil d'Ecole.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

**Fait à BRUYERES-ET-MONTBERAULT, les jours, mois et an susdits**

Le Maire,  
Marie-Pierre TOKARSKI